



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 24 janvier 2022, 17 h.

ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques, plus particulièrement, l'article 7.1 relatif à la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la Procédure relative à l'attribution des distinctions honorifiques, plus particulièrement, l'article 5.1 relatif à la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières est attribuée à un membre du personnel ou à un retraité, dont la carrière et les réalisations marquent ou ont marqué de façon significative le développement de l'UQTR;

CONSIDÉRANT que le comité des distinctions honorifiques recommande au conseil d'administration les candidatures pour la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité concernant les candidatures de Richard Chahine, professeur retraité, Yvan Lussier, professeur retraité et Rémi Tremblay, employé retraité (2021-CDH85-03.02-R03, 14 décembre 2021);

CONSIDÉRANT les explications du secrétaire général;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2021-2022 à :

- Richard Chahine, professeur retraité;
- Yvan Lussier, professeur retraité;
- Rémi Tremblay, employé retraité;

2. de mettre cette résolution sous embargo jusqu'à la levée de celui-ci par le recteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.